



Démarchage pour une vidé alarme, abonnement-location

Par Visiteur

J'ai signé un contrat d'abonnement-location pour une vidéo-alarme en tant que co-gérante d'une SARL. Le démarcheur m'a affirmé que j'avais un délai de 7 jours pour me rétracter. J'ai donc envoyé ma lettre de rétractation dans les 7 jours. Suite à cet envoi, il m'a appelé en me disant qu'en tant que société, je n'avais pas la possibilité de me rétracter. Merci de me me donner une réponse.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Malheureusement le démarcheur a parfaitement raison. En effet, entre professionnels les règles du code de la consommation ne s'appliquent pas sauf disposition contraire dans le contrat.

Bien cordialement